

Précautions à prendre lors de travaux de soudage sur le véhicule

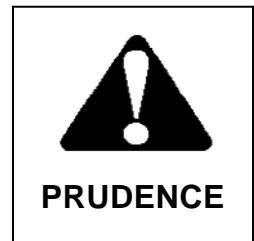
L'installation de fixations destinées aux équipements supplémentaires ou les travaux de réparation effectués sur le véhicule après accident, obligent souvent à effectuer des travaux de soudage. Pour réaliser ces soudages, chaque constructeur automobile donne des consignes qu'il est impératif de respecter.

La plupart du temps, ces consignes excluent de certaines zones les travaux de soudage étant donné qu'ils diminueraient la solidité du châssis et rendraient donc le véhicule moins sûr. Il est également souvent mentionné qu'une protection est requise pour les composants électriques installés. D'éventuelles décharges électrostatiques pourraient endommager des composants électroniques et provoquer la défaillance de systèmes complexes, comme par exemple le modulateur EBS E Remorque.

Nous devons malheureusement régulièrement refuser des réclamations dont les défauts sont dus à la non-observation de ces consignes.

Pour vous aider à éviter ce genre de défaut, nous récapitulons ici en grands traits les règles de conduite à respecter pour protéger les composants électriques lors du soudage électrique ou du laquage électrostatique :

- Couper la batterie – si installée dans le véhicule.
- Débrancher les connexions électriques des appareils et protéger les broches pour éviter qu'elles soient polluées.
- Eviter d'exposer les appareils et les câbles à la chaleur.
- Toujours brancher directement l'électrode de la masse au métal sur lequel s'effectue la soudure. Veiller à ce que le courant passe parfaitement en enlevant totalement toute trace de peinture ou de rouille.
- Réliser au châssis les parties du véhicule mobiles ou isolées, comme par ex. les essieux, pour conduire l'électricité.



Il est impératif de prendre également en considération la réglementation de l'entreprise concernant la prévention des accidents.